

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 21 mars 2019

Absents ayant donné procuration : Michèle ARBITOURER ayant donné procuration à Céline BLADIER SIGAUD - Jean-François LESCURE ayant donné procuration à Isabelle MORIN- Joel GREZE ayant donné procuration à Nadège DUMAS MARROUFIN- Odile RUIZ ayant donné procuration à Serge JAMMES –Benoit BERGUES ayant donné procuration à Fabrice MOUNAL.

Absente : Sandrine COURATIER

Secrétaire de séance : Pascale CIEPLAK

Ordre du jour :

- Vote des comptes de gestion 2018 : Commune -Eau – Assainissement
- Vote des comptes administratifs 2018 : Commune -Eau - Assainissement
- Décision modificative – vote crédits nécessaires au BP 2019
- Décision pour transfert compétence Eau et Assainissement à CAUVALDOR
- Proposition subventions diverses
- Indemnité agent territorial
- Devis pour feu artificiel d'août 2019
- Informations et questions diverses

La séance est ouverte à 20h35

I - Vote des Comptes Administratifs 2018 : Commune - Eau - Assainissement

COMMUNE

Section de fonctionnement

Recettes : 522 813.70 euros

Dépenses : 487 510.56 euros

Soit un excédent de 35 303.14 euros qui ajouté à l'exercice précédent de 118 058.46 euros donne un résultat de 153 361.60 €. Cet excédent sera affecté de la manière suivante :

- 0 euros à la section d'investissement car pas de besoin de financement de couverture en investissement
- 153 361.60 euros en recettes à la section de fonctionnement.

Section d'investissement

Recettes : 266 877.45 euros

Dépenses : 113 385.49 euros

Soit un résultat positif de 153.491.96 euros qui ajouté à l'exercice précédent négatif de 101 926.02 donne un résultat positif de 51 565.94 euros.

EAU

Eau

Section de fonctionnement

Recettes : 126 537.63 euros

Dépenses : 86 826.72 euros

Soit un résultat de 39 710.91 € ajoutés à l'exercice de 11 467.18 € donne un excédent de 51 178.09 euros affectés à la section de fonctionnement 2019.

Section d'investissement

Recettes : 16 658.68 euros

Dépenses : 18 345.27 euros

Soit un déficit de 1 686.59 euros qui ajouté au résultat de l'exercice précédent positif de 26 849.03 € donne un solde d'exécution positif de 25 162.44 euros donc pas de besoin de financement à la section d'investissement 2019.

ASSAINISSEMENT

Assainissement

Section de fonctionnement

Recettes : 60 888.62 euros

Dépenses : 43 801.20 euros

Soit un résultat de 17 087.42 € ajoutés au résultat de l'exercice précédent de 28 169.38 € donne un excédent de 45 256.80 euros affectés à la section de fonctionnement 2019.

Section d'investissement

Recettes : 7 040.00 euros

Dépenses : 22 360.18 euros

Soit un déficit de 15 320.18 euros qui ajouté au résultat de l'exercice précédent positif de 60 391.82 € donne un solde d'exécution positif de 45 071.64 euros donc pas de besoin de financement à la section d'investissement 2019.

Le premier Adjoint au maire fait procéder au vote des Comptes Administratifs et Comptes de Gestion 2018 qui sont approuvés à l'unanimité.

II – Décisions Modificatives - engageant à voter les crédits nécessaires au BP 2019 afin de payer des factures d'investissements engagés

Soit une facture de 251.20 € concernant les frais d'honoraire de la notaire suite à l'achat du terrain pour le bassin du Lucques.

Soit une facture de 5 631.52 € concernant les frais d'étude sur l'opération « étanchéisation des réseaux » à la société Déjante.

III – Décision pour transfert compétence eau et assainissement à CAUVALDOR.

La « loi Notre » du 07 août 2015 prévoyait le transfert obligatoire aux communautés de communes des compétences eau et assainissement à compter du 1^{er} janvier 2020.

La loi du 3 août 2018 est venue assouplir ce dispositif. Les communes membres d'une communauté de communes peuvent s'opposer à ce transfert dans la mesure où au moins 25% des communes représentant au moins 20 % de la population du territoire ont délibéré défavorablement et ce avant le 1^{er} juillet 2019.

Après concertation le conseil municipal décide d'émettre à l'unanimité un avis dans ce sens.

IV – Proposition subventions diverses

- Voyage scolaire collège de Bretenoux :
7 élèves de Puybrun vont faire un séjour d'une semaine en Italie.
Le conseil municipal accorde 50 € par élève, soit 350.00 € au total.
- ANACR
Participation aux différentes cérémonies du souvenir.
Le conseil municipal donne son accord pour 50.00 €
- Chambre des métiers et de l'artisanat.

La somme de 80.00 € sera versée pour un élève résidant sur la commune

- Randogym de la Cabrette : 50 € seront alloués à cette association

- Bibliothèque municipale :

Pour un espace plus accueillant les bénévoles sollicitent la mairie pour l'achat d'un bureau et demandent également que la somme allouée à l'achat de livres neufs actuellement de 600.00 € soit revue à la hausse compte tenu de l'augmentation du prix des livres.

Le conseil municipal donne son accord pour l'achat d'un bureau et attribue la somme de 700.00 € pour l'achat de livres.

- Devis pour éclairage du terrain de pétanque et installation d'une horloge journalière pour la gestion de l'éclairage pour un coût de 616.80.00 € TTC

Le conseil municipal est favorable mais il est décidé que la subvention annuelle ne sera donc pas versée cette année.

V – Indemnité Agent territorial

Versement obligatoire de l'indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise à mettre en place pour un agent communal.

VI – Devis feu d'artifice d'août 2019

La société BREZAC a présenté un devis de 2 100.00 € avec 3 499 bombes et une proposition de signer un contrat de fidélité sur 3 ans pour le même montant.

La société ARTIFEUX a présenté un devis de 2 100.00 € avec 1763 bombes.

Le conseil municipal valide la proposition de la Sté BREZAC.

VII - Informations et questions diverses

Dans un courrier, le Président de l'association des maires et des élus du Lot invite les communes à planter un arbre pour symboliser son attachement aux principes fondamentaux de la Déclaration des droits de l'homme. Le conseil Municipal est favorable à cette initiative et réfléchit à son lieu d'implantation.

Une personne diplômée Educatrice sportive souhaite dispenser des cours de coordination- Equilibre- Motricité- Mémoire pour les séniors.

Ces séances se dérouleraient le mercredi matin durant une heure (10h-11h) à la Salle des Gardes.

Le conseil municipal donne son accord et fixera le montant de la location de la salle.

CAUVALDOR Expansion souhaite créer un groupement de « commerciaux » pour recenser dans les communes les besoins ressentis auprès des commerces, entreprises, artisans. Pour cela un élu doit être nommé pour cette prospection et faire remonter les informations à cette structure.

Pascale CIEPLAK a été désignée pour remplir cette mission.

Travaux réfection rue des Arts par CAUVALDOR

- Appels d'offres lancés fin avril 2019
- Validation pour entreprise retenue en juillet 2019
- Réalisation des travaux à partir de septembre 2019

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.